

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

**D E P A R T E M E N T
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S é a n c e d u 2 3 f é v r i e r 2 0 2 6

**Commune de
PAULHAN**

N° 2026/02/005

Date de la convocation	16/02/2026
	<u>Exprimés</u> : 21
Présents : 16	Pour : 21
Absent : 11	Contre : 0
Représentés : 5	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-trois février,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. Claude VALERO, Christine RICARD, Sophie ROYON, Bertrand ALEIX, Hélène DAVIT, Vincent BONSIGNORI, Isabelle GAVINET, Grégory GUERIN, Mylène BOUISSON, Carine GASC, Léon JAURION, Véronique LABORDA, Marcel LAMBERT, Magali RODES, Aleksandra DJUROVIC, Fabienne HEREDIA.

Etaient Absents: Guy GAUBERT, Georges GASC, Véronique CAMPOY, Pascal BIROUSTE, Hanane AMMARI, David SEBASTIAN, Laetitia CAPELLE, José ROIG, Thierry JAM, Gérard GARIN-MICHAUD, Mohamed NOUGOUM.

Procurations :

- GAUBERT Guy à LAMBERT Marcel
- NOUGOUM Mohamed à Aleksandra DJUROVIC
- SEBASTIAN David à Véronique LABORDA
- BIROUSTE Pascal à Claude VALERO
- GASC Georges à Carine GASC

Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'année 2025

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales précise que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2241-1,

Vu l'avis de la commission des Finances du 05 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

- APPROUVE le bilan de l'année 2025 annexé à la présente délibération relative aux acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le territoire de la commune en 2025,
- INFORME que ce bilan de l'année 2025 est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire

Claude VALERO

